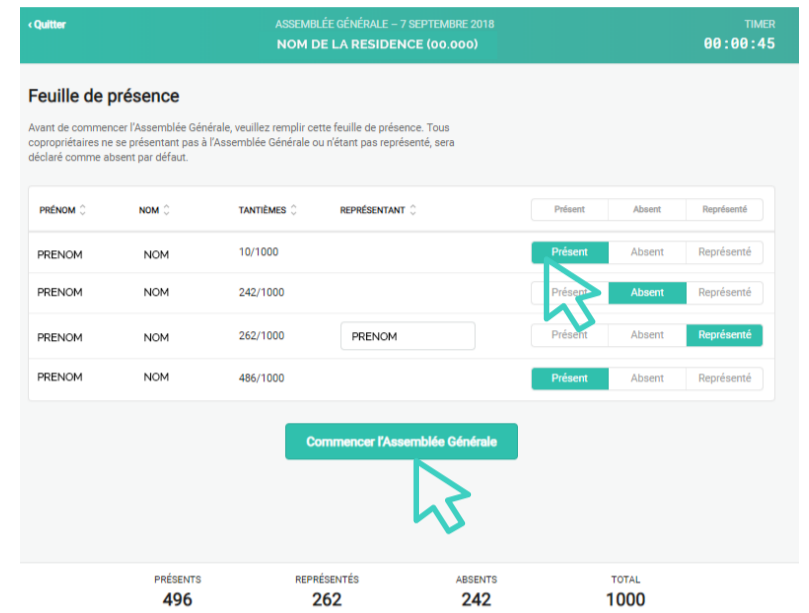
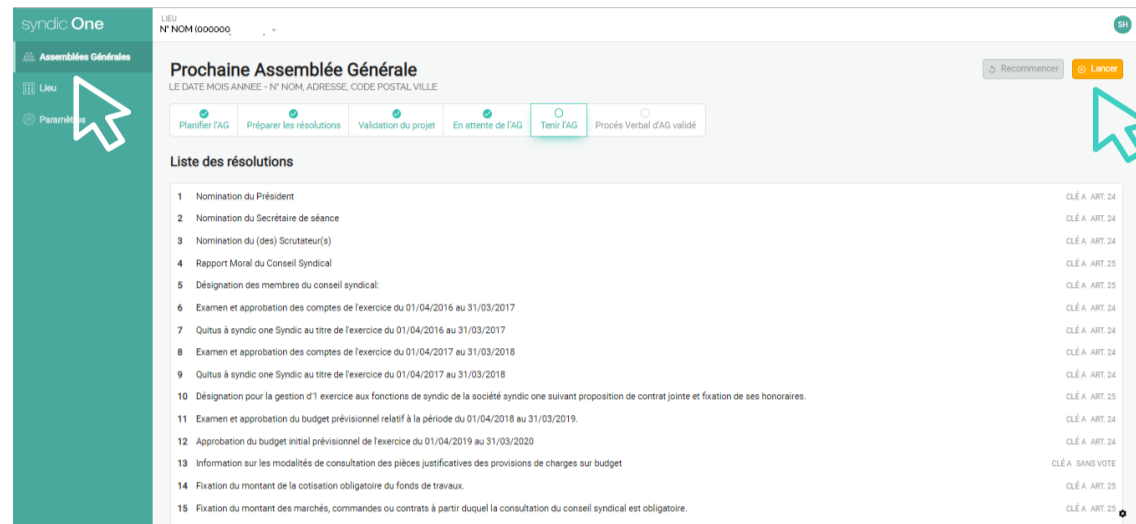


Si vous ne bénéficiez pas d'une connexion internet alors, munissez-vous des documents que vous avez reçu par courrier ou par email (feuille de présence & convocation d'Assemblée Générale). Commencez par faire signer la feuille de présence et tenez ensuite votre AG. Puis dès que possible, suivez la procédure ci-dessous.

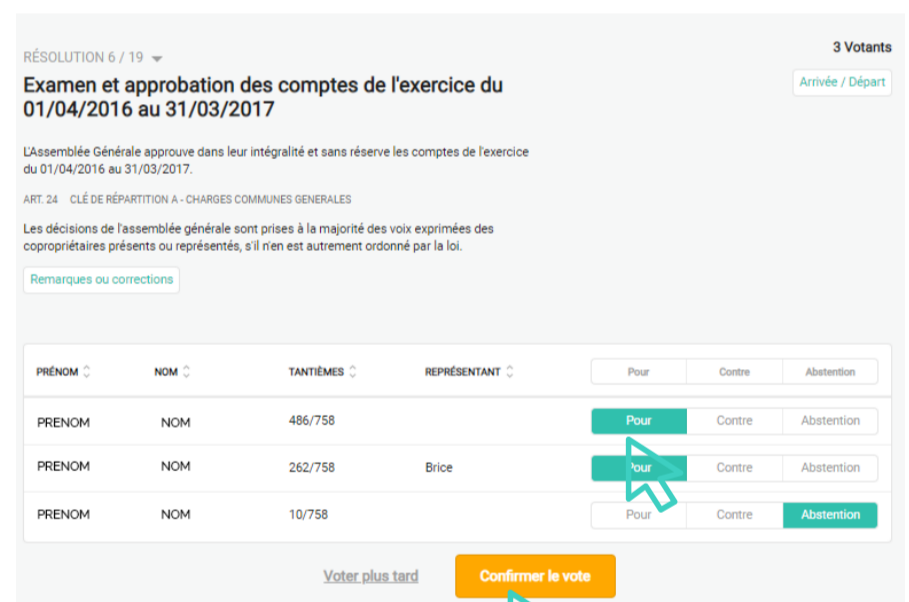
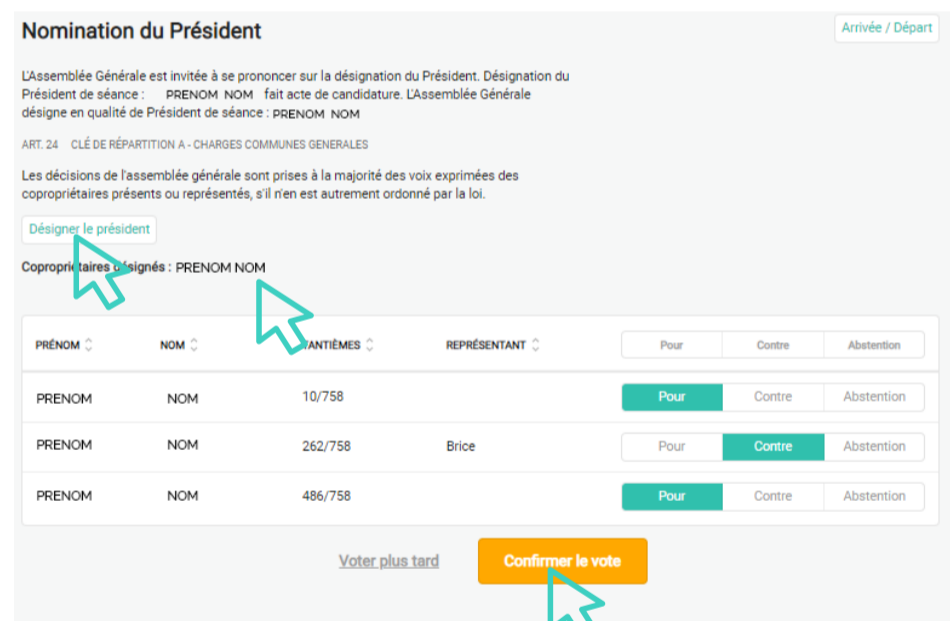
1 Pour tenir votre AG en ligne, merci de commencer par faire signer la feuille de présence que vous avez reçu par courrier ou par email puis connectez-vous à votre espace Syndic One, cliquez sur "Assemblée Générale" sur la gauche de votre écran, puis sur "lancer" en haut à droite de votre écran.

2 Votre AG commence par la saisie des présents et pouvoirs, cliquer sur "Présent", "Absent" ou sur "Représenté" en indiquant le nom du représentant. Puis cliquer sur "Commencer l'Assemblée Générale".



3 Maintenant vous allez procéder à la nomination des membres du bureau, cela commence par le Président. Cliquez sur "Désigner le président" et sélectionnez le copropriétaire concerné. Procédez au vote et cliquez sur "Confirmer le vote" en bas d'écran. Suivez le même processus pour désigner le secrétaire de séance et le scrutateur.

4 Ensuite, votez l'ensemble des résolutions prévues à l'ordre du jour et confirmez à chaque fois vos votes en cliquant sur "Confirmer le vote" en bas d'écran.



5 Une fois l'ensemble de vos résolutions votées, vous arrivez à la page récapitulative de vos décisions prises durant l'assemblée générale. Pour finaliser votre Assemblée, cliquez en bas d'écran sur "Confirmer les votes". Le Procès verbal et le contrat Syndic One vont se générer. Ils seront à signer électroniquement à l'étape suivante.

6 Pour terminer votre AG, il vous reste 3 étapes essentielles à réaliser sur cette page

6.1 Charger la feuille de présence qui a été signée par les participants en début de séance en cliquant sur "charger" dans le carré "feuille de présence". Rappel: La feuille de présence doit être signée à la fin du document par les membres du bureau.

6.2 Signer électroniquement le procès verbal en cliquant sur "signatures" dans le carré "procès verbal". A signer par l'ensemble des membres du bureau.

6.3 Signer électroniquement le contrat Syndic One en cliquant sur "signature" dans le carré "contrat". A signer par le président de séance uniquement.

